

POUR DES

alternatives
solidaires!



Dimanche 26 mai 2019 nous votons
pour les élections européennes, fédérales,
régionales et communautaires.

Le **Mouvement ouvrier chrétien**
a élaboré **11 revendications**
pour des alternatives solidaires.

Elles sont disponibles en version complète
et téléchargeables sur le site

www.ciep.be/campagnes-de-l-annee
ce livret en présente une version courte.

SOMMAIRE

Une fiscalité juste et solidaire : c'est possible !	8
Une place d'accueil pour chaque jeune enfant : c'est possible !	10
Un enseignement réellement égalitaire et émancipateur : c'est possible !	12
Un logement de qualité financièrement accessible : c'est possible !	14
Une démocratie renforcée : c'est possible !	16
Une politique d'accueil digne, humaine et solidaire : c'est possible !	18
Un temps de travail réduit pour tou.te.s : c'est possible !	20
Des emplois de qualité pour répondre au défi environnemental : c'est possible !	22
Une sécurité sociale solidaire, efficace et durable pour tou.te.s : c'est possible !	24
Le droit à la santé pour tou.te.s : c'est possible !	26
Un travail décent et une protection sociale pour tou.te.s partout dans le monde : c'est possible !	28

POUR DES ALTERNATIVES SOLIDAIRES !

Nous vivons aujourd'hui dans une société abîmée et dans une démocratie fragilisée.

Les inégalités se creusent, nous fragilisent et nous insécurisent dans nos conditions de vie économiques, sociales et écologiques. Notre démocratie ne semble plus être en mesure de tenir ses promesses de bien-être, d'égalité et d'émancipation pour toutes et tous.

Depuis plusieurs années, les coupes dans les budgets publics se multiplient et nos droits à la sécurité sociale sont menacés (pensions, chômage...). Dans notre vie quotidienne, les services privés marchands (maisons de repos, crèches, santé...) sont toujours plus présents au détriment des services publics. Tout ceci est fait au nom d'une poursuite inconsidérée de la croissance économique, épuisante tant sur le plan humain qu'écologique.

Pourtant, il n'y a pas de fatalité, une autre politique est possible ! Il nous faut réinscrire au cœur de nos actions et de nos exigences les valeurs de solidarité, de justice sociale et d'égalité. Il ne s'agit pas de simples mots. Des alternatives concrètes, praticables, peuvent créer un monde plus juste et plus viable, pour nous et les générations futures. Ces mesures peuvent être mises en place dès juin 2019, pour peu que nous les revendiquions avec force et en nombre.

Les 11 revendications présentées dans cette brochure entendent répondre à cette ambition. Chacune d'entre elles doit être lue et débattue comme une proposition d'alternative politique portant sur la mise en œuvre effective de droits fondamentaux : le droit à l'enseignement, à la protection sociale, au logement, à la santé, à un emploi de qualité, etc. Prises ensemble, elles balisent le changement de cap politique exigé par le Mouvement ouvrier chrétien, à tous les niveaux de pouvoir. Il y a urgence, au nom des valeurs démocratiques et progressistes d'émancipation et d'égalité !



DES ALTERNATIVES
SOLIDAIRES
C'EST POSSIBLE

UNE **FISCALITÉ** JUSTE
ET **SOLIDAIRE**

C'EST POSSIBLE

En Belgique, près de la moitié des richesses (**44%** du patrimoine financier et immobilier) appartient à **10%** des ménages !

AUJOURD'HUI...

Le gouvernement Michel a réduit les dépenses publiques, accordé des cadeaux fiscaux et diminutions de cotisations (*tax shift*) au profit des entreprises et des actionnaires, ce qui réduit les recettes de l'Etat et menace l'équilibre du budget de la Sécurité sociale. Du côté des citoyens, on observe que les services collectifs et la sécurité sociale sont sous-financés, que les salaires sont quasi bloqués, que la création d'emplois liée au *tax shift* est systématiquement surévaluée et que la consommation est davantage taxée.¹

Une fiscalité socialement juste suppose que les contributions (impôts) de tout un chacun soient proportionnels à la hauteur de ses revenus, c'est-à-dire que les épaules les plus larges doivent supporter les poids les plus lourds. Cette progressivité de l'impôt doit être nettement renforcée.

De plus, les patrimoines financiers et immobiliers sont nettement moins mis à contribution que les salaires, ce qui est également fondamentalement injuste. Les revenus du capital doivent contribuer à la même hauteur et selon la même proportionnalité que les revenus du travail.

Parmi les cadeaux fiscaux, rappelons que le Gouvernement a encore réduit le taux de l'impôt des sociétés (alors que le taux effectif actuel de 20% est déjà sous la moyenne européenne). Coût pour la collectivité ? 5 milliards par an !

En outre, l'insuffisance de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales se traduit par un manque à gagner colossal pour l'Etat belge (entre 10 et 20 milliards d'euros/an) !

POUR DEMAIN

Nous revendiquons une contribution équitable de l'ensemble des revenus, en faveur du bien-être collectif aujourd'hui et pour les générations futures.

Soit une fiscalité qui permette de réduire les inégalités, de financer des services publics de qualité, les pensions, les soins de santé notamment, ainsi que les investissements nécessaires à la transition écologique.

COMMENT ?

- Globaliser tous les revenus pour en calculer l'impôt (revenus du capital et revenus du travail), selon le principe $1\text{€} = 1\text{€}$, avec une progressivité.
- Créer un impôt progressif sur les grandes fortunes à partir de 1% au-delà d'un million d'euros.
- Réduire drastiquement les « niches » fiscales et harmoniser au niveau européen la fiscalité des entreprises pour lutter contre la concurrence fiscale « par le bas ».
- Lutter avec détermination contre la fraude et l'évasion fiscales des particuliers comme des sociétés, au niveau fédéral et européen.

1. En effet, les moindres recettes fiscales liées aux mesures du *tax shift* favorables aux entreprises ont été en bonne partie compensées en taxant plus la consommation des ménages via les accises et la TVA.

UNE PLACE D'ACCUEIL POUR CHAQUE JEUNE ENFANT ! C'EST POSSIBLE !

En Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), **2** enfants sur **3** n'ont pas un accès effectif à une place d'accueil avant l'école maternelle... De plus, il existe de grandes disparités selon les régions.

AUJOURD'HUI...

Le coût moyen des places d'accueil existantes (jusqu'à 750 €/ mois dans le privé, et 11% des revenus des parents¹ dans les accueils subsidiés ONE²) est un frein important à un accès réel à l'accueil des jeunes enfants de 0 à 2,5 ans. Moins d'un quart des places existantes sont subsidiées³. De plus, les règles de l'ONE (règles de présence minimales, ouverture en journée...) ne permettraient pas, jusqu'à la récente réforme, le développement d'un accueil qui corresponde aux réalités de vie diverses. A suivre...

Se multiplient donc les modes de garde privés et marchands, pour les parents qui en ont les moyens ; et, pour les autres, la débrouille... Le plus souvent au détriment de l'autonomie économique et de l'épanouissement professionnel des femmes.

Alors qu'un accueil de qualité permet de prévenir l'exclusion et de renforcer l'égalité des chances dès le plus jeune âge, son importance pour la société et le travail que cela représente ont tendance à être invisibilisés. Notamment lorsque ce soin est réalisé – gratuitement ou pas – à domicile par les femmes. Si les accueillantes d'enfants conventionnées peuvent actuellement accéder progressivement à des droits de sécurité sociale dignes de ce nom, ce n'est qu'un premier pas vers une politique d'accueil de la petite enfance ambitieuse, cohérente et solidaire. Les pouvoirs publics doivent investir davantage dans l'accueil de l'enfance.

POUR DEMAIN

Nous revendiquons une place d'accueil pour chaque enfant de moins de 3 ans, y compris les enfants de parents « sans papiers » ; un accueil de la petite enfance reconnu collectivement comme ayant une dimension éducative, sociale et économique, allant de pair avec la reconnaissance des professionnel.le.s concerné.e.s ; un financement à la hauteur des enjeux et divers besoins (multi-accueil, accueil extrascolaire, halte-accueil, accueillantes conventionnées, etc.).

COMMENT ?

- Par un décret garantissant les 3 fonctions de l'accueil et assurant à la FWB la coordination de la politique d'accueil (au lieu de 9 acteurs compétents actuellement).
- En valorisant les professionnel.le.s de l'enfance : plus de professionnel.le.s par enfant accueilli, statut complet, application des accords du non marchand, harmonisation et augmentation des salaires ; formations initiales et continues pour une éducation des enfants non sexiste, non raciste et non capitaliste.

1. Sachant par ailleurs que le budget peut retenir jusqu'à 60 % des revenus des ménages.

Source : <http://www.moc-site.be/images/stories/2018/Memorandum2019/02--Fiche-Enfance.pdf>

2. Office National de l'Enfance

3. 23,3%, source : L'ONE en chiffres, 2016

UN ENSEIGNEMENT REELLEMENT ÉGALITAIRE ET ÉMANCIPATEUR

C'EST POSSIBLE !

Un parent sur **4** confie avoir recours à la solidarité familiale pour faire face à certains frais scolaires...

AUJOURD'HUI...

Frais de matériel nécessaire aux apprentissages, frais de sorties culturelles ou sportives, de classe de dépaysement, de voyage scolaire, frais de garderie, d'étude, de cantine, etc. La liste est longue et cette absence de gratuité scolaire aggrave les inégalités dès le début de la scolarité, constituant en outre pour les familles les plus démunies une violence institutionnelle et sociale inadmissible. Cette non gratuité représente un déni du droit fondamental à l'enseignement pour toutes et tous, permettant à certaines écoles de sélectionner leur public d'élèves sur base de leur capacité contributive, renforçant ainsi la hiérarchisation et la ségrégation scolaire. L'orientation et la réussite scolaire des élèves restent aujourd'hui massivement déterminées par leur origine sociale, économique, ethnique ainsi que par leur genre.

D'ici 2030, le « Pacte pour un enseignement d'excellence » doit concrétiser une réforme ambitieuse du système scolaire afin d'améliorer significativement son niveau d'équité et d'efficacité. Il s'agira d'atteindre progressivement la gratuité totale de l'enseignement.

Nous revendiquons que la mise en œuvre du principe de gratuité soit l'un des axes prioritaires du « Pacte » et de l'action éducative en général pour garantir l'égalité d'accès et le droit effectif à l'enseignement, tout en luttant contre l'appauvrissement des familles les plus précarisées.

Par l'établissement d'un plan détaillé de mise en œuvre de la gratuité totale et effective pour l'ensemble l'enseignement obligatoire qui :

- Comprene l'instauration de la gratuité totale en 2020 pour les élèves de maternelles et des deux premières années du primaire.
- Fixe la gratuité totale du tronc commun allant de la 1^{ère} maternelle à la 3^e secondaire comme condition nécessaire à la réussite du « Pacte ». Cela évitera le développement d'une offre de service ou d'activités différenciées qui accentuerait la concurrence entre écoles ainsi que la sélection des élèves.
- Fasse l'objet d'une évaluation et d'une surveillance régulière impliquant les différents acteurs institutionnels du monde scolaire.

UN LOGEMENT DE QUALITÉ FINANCIÈREMENT ACCESSIBLE

C'EST POSSIBLE !

La Wallonie et Bruxelles comptent à peine **8%** de logements sociaux¹. Une misère ! La France en compte **17%**, les Pays-Bas **32%**.

AUJOURD'HUI...

En Belgique les politiques du logement ont toujours favorisé l'accès à la propriété. Mais vu le prix des logements, les difficultés d'accès au crédit, la stagnation des salaires et les parcours de vie plus fluctuants, l'accès à la propriété se fragilise. Près d'un.e Wallon.ne sur trois et 62% des Bruxellois.es sont locataires. Or, sur le marché locatif privé, les loyers sont librement fixés par les bailleurs. Le loyer peut peser jusqu'à 60% dans le budget des ménages à faibles revenus, ce qui appauvrit encore ceux-ci. Sans compter la facture d'énergie, car l'immobilier belge est vétuste. Alors ? Se tourner vers le logement social où le loyer s'adapte aux revenus ? Oui, mais 40.000 ménages sont déjà sur la liste d'attente. Et là aussi, il faut encore beaucoup rénover.

Les autorités régionales ont fait des efforts ces dernières années pour mieux prendre en compte les réalités du mal-logement. Des plans de rénovation partielle du parc public ont été réalisés. Mais on est encore loin du compte. Chaque Région a adopté une grille indicative des loyers pour le secteur locatif privé. Mais, tout seul, cet outil n'a aucune force contraignante pour réguler les loyers.

POUR DEMAIN

Nous revendiquons un parc de logement public suffisant et de qualité pour répondre aux besoins. Bien développé, il peut influencer les loyers à la baisse dans le secteur privé. Bien rénové, il peut stimuler la rénovation de tout le parc immobilier. En même temps, il faut réguler les loyers privés et soutenir les ménages locataires à faibles revenus.

COMMENT ?

Créer du logement public et rénover le parc existant nécessite de gros investissements publics. Différentes pistes sont possibles. Négocier avec la Banque européenne d'investissements en est une. On peut aussi solliciter l'épargne privée, via des coopératives, par exemple. Ces investissements auront des répercussions positives à court terme sur les dépenses de santé, de lutte contre la pauvreté, sur la création d'emplois et la lutte contre le réchauffement climatique.

Afin de réguler les loyers, il faut articuler à la grille des loyers des commissions paritaires² locatives pour traiter les plaintes des locataires s'estimant lésés. Et taxer les loyers réels, déduction faite des travaux. Cette régulation permettra aussi d'assurer une allocation-loyer aux ménages en attente d'accéder au logement social.

1. On dit désormais « logement d'utilité publique».

2. Où siègeraient des représentants des propriétaires et des locataires en nombre égal.

UNE DÉMOCRATIE RENFORCÉE C'EST POSSIBLE !

Le nombre de signalements chez UNIA¹ pour discrimination potentielle est en hausse constante : **6.602** pour l'année 2017, soit près de **20 signalements** par jour !

AU JOURD'HUI...

Vivons-nous dans une société belge qui reste profondément discriminante malgré les législations et outils existants ? Les citoyen.ne.s sont sans doute aussi davantage sensibilisé.e.s aux phénomènes de discrimination et plus enclin.e.s à les dénoncer !

Nous pouvons nous réjouir que les outils de prise en charge soient utilisés, mais force est de constater que la démocratie, ses principes, ses valeurs, sont ébranlées. La défiance des citoyen.ne.s à l'égard des mandataires politiques n'a jamais été si importante. Chez nous comme ailleurs, l'Etat de droit est en recul, certains droits fondamentaux sont remis en question ou bafoués, les régimes « illibéraux » et les partis politiques d'extrême droite gagnent partout en influence, le racisme et la xénophobie gagnent du terrain, parallèlement aux replis et aux crispations identitaires... La démocratie est en crise. Et cette crise est profonde.

Nous revendiquons de rendre à chacun.e, sans distinction d'aucune sorte, le pouvoir de penser, de comprendre, de critiquer, de délibérer, d'agir, de participer. C'est la condition *sine qua non* d'une démocratie vivante, dynamique et désirable permettant à tou.te.s d'être pleinement acteur.rice d'une histoire collective et partagée, portée par un projet d'émancipation individuel et collectif.

- Les politiques culturelles doivent arrêter d'être les parents pauvres des politiques budgétaires.
- Les associations d'éducation permanente qui participent à la création d'une société plus égalitaire et plus démocratique doivent être soutenues financièrement de manière complète ainsi que toutes les initiatives de formation qui soutiennent la co-construction des pouvoir-faire des citoyen.ne.s et de leur émancipation (comme l'alphabétisation notamment).
- Le rôle des corps intermédiaires doit continuer à être soutenu et reconnu via notamment le respect des principes de la Charte associative².
- Enfin, accorder le droit de vote à tou.te.s les étranger.ère.s résidant légalement depuis 5 ans au moins sur le territoire à tous les niveaux de pouvoir.

1. UNIA : service public indépendant de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité des chances.

2. L'enjeu d'une Charte associative est de sceller une alliance forte entre les pouvoirs publics et le secteur associatif et non marchand afin de lutter plus efficacement contre la marchandisation des fonctions collectives et de défendre ensemble les valeurs d'émancipation sociale, d'égalité, de solidarité ainsi que les services d'intérêt général. Cette Charte (ou « Pacte ») repose notamment sur la reconnaissance des principes de complémentarité entre l'action associative et publique, d'égalité de traitement et de non-discrimination et de respect de la liberté et de l'autonomie associative.

UNE **POLITIQUE D'ACCUEIL**
DIGNE, **HUMAINE** ET SOLIDAIRE

C'EST POSSIBLE

Crise migratoire ? **0,23%** de la population européenne, c'est le pourcentage de demandes d'asile introduites dans les Etats membres de l'Union européenne en 2016... Il s'agit d'**1,2 million de demandes**. Pour cette même année, on dénombrait 65,5 millions de personnes déplacées dans le monde...

AUJOURD'HUI...

En Belgique, la criminalisation des migrant.e.s justifie une politique dure et répressive flirtant avec les Conventions internationales et basée sur l'enfermement et les expulsions. Cette politique est inhumaine et coûteuse : 84.8 millions d'euros supplémentaires (soit +35% de budget entre 2014 et 2017) ont été consacrés aux rapatriements et à la construction de centres fermés, dans le cadre d'un « master plan » qui vise à doubler la capacité d'enfermement d'ici 2021 !

L'Europe, quant à elle, se protège et refoule en externalisant sa politique migratoire via des accords financiers avec des pays où les droits humains ne sont pas respectés. Pour financer ces mesures, une part significative de l'aide européenne de l'Agenda 2030 de l'ONU pour les objectifs de Développement durable est détournée de ses objectifs initiaux ! Etre en séjour irrégulier n'est pas un délit. Les migrant.e.s sont avant tout les victimes de conflits armés et de l'accroissement des inégalités au niveau mondial. Les migrant.e.s, au même titre que les allocataires sociaux, sont qualifié.e.s d' « abuseur.euse.s » ou de « profiteur.euse.s ». Mettre en concurrence les plus fragilisés en instrumentalisant la question migratoire sert à camoufler les effets régressifs d'une politique antisociale.

POUR DEMAIN

Nous revendiquons urgemment la mise en place de voies légales et sécurisées de migration qui permettent, dans le respect des conventions internationales, d'obtenir une protection internationale et par là même de lutter efficacement contre la traite et l'exploitation des êtres humains.

Ces voies légales doivent s'accompagner de la mise en place d'une procédure de régularisation permanente portée par une commission indépendante sur base de critères clairs, objectifs et non limitatifs inscrits dans la loi.

COMMENT ?

L'enfermement n'est plus acceptable ! Hommes, femmes et enfants sont privés de liberté alors qu'ils n'ont commis aucun délit. Par ailleurs, on évalue le coût en centre fermé à 192 euros/jour/personne, là où un accueil en collectivité revient à 40 euros/jour/personne.

Investir dans une politique d'accueil mobilisant les fonds octroyés au fonctionnement et à la construction de centres fermés est dès lors possible.

TEMPS DE TRAVAIL RÉDUIT POUR TOU.TE.S C'EST POSSIBLE !

300.000 emplois au moins peuvent être créés¹ si le temps de travail hebdomadaire maximum passe à **32h** !

AUJOURD'HUI...

En 2016, la Belgique comptait 690.061 travailleur.euse.s sans emploi. Le travail à temps partiel a explosé depuis 1994 chez les femmes² et concerne presque la moitié d'entre elles. Enfin, un.e travailleur.euse sur cinq estime que ses conditions de travail ont des conséquences négatives sur sa santé³ ! Aujourd'hui, on peut décider individuellement de travailler moins, mais avec moins de revenus, ce qui est inenvisageable pour beaucoup.

En Suède, France et Belgique, des employeurs privés et publics sont déjà passés à la réduction collective du temps de travail (RCTT), en conservant les salaires, les droits sociaux et en créant des emplois⁴. Chez Auto 5 (Belgique), les travailleur.euse.s ont été au centre de la réorganisation du travail en vue de s'adapter à la RCTT. Charleroi, la Région wallonne etc. mènent des expériences pilotes...

Nous revendiquons une réduction du temps de travail collective, qui s'applique à tou.te.s les travailleur.euse.s de manière égale, avec maintien des salaires et de nouvelles embauches en compensation.

Cela permettra de réduire le chômage de façon écologique (plus d'emplois sans hausse de production et donc des émissions de CO₂), cesser la chasse aux chômeur.euse.s, réduire le stress des personnes en emploi, avoir plus de temps libre et d'opportunités d'équilibrer la charge ménagère et les revenus dans un couple.

Une loi ou une concertation interprofessionnelle est donc nécessaire pour que tou.te.s en profitent, sans baisse de salaire et que l'effet en termes d'embauche et de réduction du chômage soit réel.

En Belgique, suite aux grèves du mouvement ouvrier, la journée de 8 h, puis la semaine de 5 jours et enfin les 38h se sont faites sans perte de salaire. Beaucoup d'entreprises peuvent financer le maintien des salaires grâce à la productivité qui augmente toujours. Pour les entreprises avec une rentabilité plus faible et les secteurs publics, il est possible de le financer par un financement public, qui serait alimenté par de nouveaux impôts prélevés auprès des plus hauts revenus et des plus grosses fortunes. De plus, les nouveaux emplois susciteront de nouvelles cotisations et moins d'indemnités de chômage à payer.

-
1. P. DEFEYT, Temps de travail : évolutions historiques et enjeux de court et moyen terme, Institut pour un Développement Durable, 2016, p. 8-13.
 2. De 30,5% en 1994 à 44,8% en 2014 chez les femmes et de 3% à 9,3% chez les hommes. Source : notes 10 et 11 de la fiche complète, voir <http://www.moc-site.be/images/stories/2018/Memorandum2019/07---Fiche-Travail.pdf>
 3. Source : note 12 de la fiche complète, idem, avec recalcul : (18+24) /2)
 4. <http://www.dutravailpourtous.be/impossible/>

DES EMPLOIS DE QUALITÉ POUR RÉPONDRE AU DÉFI ENVIRONNEMENTAL

C'EST POSSIBLE !

16 ans. C'est le temps pendant lequel nous pouvons encore émettre des gaz à effet de serre au rythme actuel. Après quoi, le « budget carbone » au-delà duquel on dépasserait le seuil critique des +2°C sera épuisé, entraînant en chaîne des catastrophes sans précédent.

AUJOURD'HUI...

Malgré la situation d'urgence écologique et sociale actuelle, l'indispensable transition énergétique n'a absolument pas lieu. Si des secteurs (fossiles et productions nuisibles ou inutiles notamment) sont appelés à décroître, la rénovation des logements, le développement des énergies renouvelables, la restauration des écosystèmes, l'instauration d'une agriculture paysanne et le soutien à la relocalisation de l'économie, entre autres, pourraient amener à la création de nombreux emplois de qualité et porteurs de sens. En France, un rapport publié par une plateforme associative met en avant qu'il est possible de créer, en quatre ans, un million d'emplois net dans la transition écologique, en y investissant massivement¹.

Or, on constate au contraire une forte diminution des investissements publics ces quarante dernières années. De plus, les plans d'investissement adoptés en Wallonie et au Fédéral sous la législature qui s'achève, visent principalement à relancer la croissance plutôt qu'à opérer la transition écologique, avec des choix d'investissements (avions F35 pour la défense ou déploiement des compteurs intelligents par exemples) et un recours aux partenariats publics-privés très contestables.

POUR DEMAIN

Nous revendiquons des investissements publics ambitieux, dans les domaines suivants :

- La rénovation énergétique des bâtiments publics – en particulier les logements sociaux – et des logements privés.
- Une mobilité accessible financièrement, collective et durable : transports en commun (TEC et SNCB) et infrastructures pour la mobilité douce (pistes cyclables en site propre et trottoirs praticables).
- Les services collectifs, prestations sociales et services publics et non marchands, notamment pour y déployer la transition.

Assurer la transition énergétique implique en outre de reconnaître le caractère de bien commun de l'énergie et l'extraire de la logique de marché.

COMMENT ?

Des mesures de fiscalité verte veillant à la justice sociale (suppression du régime fiscal favorable pour les voitures de société, instauration de droits d'accises sur les transports aériens ou le kérosène), couplées à la réorientation des investissements dommageables pour l'environnement (extension d'aéroport, nouvelles autoroutes, etc.), pour la mise en place d'un plan ambitieux d'investissements publics, créateur d'emplois durables et de qualité et répondant aux défis d'une transition écologique juste.

UNE SÉCURITÉ SOCIALE SOLIDAIRE, EFFICACE ET DURABLE

C'EST POSSIBLE !

34%, c'est la différence de pension moyenne entre les hommes et les femmes anciennement salarié.e.s, retraité.e.s en 2014...

AUJOURD'HUI...

La sécurité sociale est aujourd'hui présentée comme un coût plutôt que comme une contribution solidaire contre les aléas de la vie : la maladie, le chômage, les accidents, la vieillesse...
Transfert de compétences vers la Région ou la Communauté sans garantie que les dotations versées servent entièrement au financement des prestations transférées, *tax shift* qui aura réduit le taux de base des cotisations patronales de 32,4% à 25% en 2019, réforme du financement de la sécurité sociale qui sera source d'instabilité permanente pour son équilibre budgétaire...

Les mesures du gouvernement Michel nuisent à l'efficacité et à la légitimité de la sécurité sociale, visant un tout autre modèle plus orienté vers l'assistance et les assurances privées... Dans le même temps, les inégalités entre hommes et femmes en sécurité sociale persistent, principalement dans les pensions et une série d'allocations. Statut de cohabitant, inégalités dans l'emploi et dans la répartition des tâches de la vie familiale et restrictions en matière de crédit-temps aggravent la situation. La sécurité sociale ne peut servir de variable d'ajustement du budget de l'Etat...

POUR DEMAIN

Nous revendiquons un taux de couverture sociale suffisant pour toutes et tous, par la mise en place d'une cotisation sociale généralisée (CSG) et par une fiscalité plus juste pour un financement pérenne complémentaire de la sécurité sociale. La CSG permettra la contribution des entreprises sur base de leur valeur ajoutée¹ et la contribution des particuliers (hormis ceux aux revenus les plus bas) sur base de l'ensemble de leurs revenus et pas seulement ceux du travail.

COMMENT ?

- Avant tout, restaurer le taux de cotisations patronales d'avant *tax shift*, cibler davantage les réductions de cotisations sur les bas salaires ou les conditionner à la création d'emplois de qualité.
- Instaurer un impôt sur la fortune, une taxe sur les transactions financières au niveau européen, lever le secret bancaire et supprimer les intérêts notionnels à l'impôt des sociétés notamment, pour une fiscalité plus juste et une contribution au refinancement de la protection sociale.
- Individualiser progressivement les droits de sécurité sociale, en privilégiant l'autonomie et la solidarité, en commençant par supprimer le statut de cohabitant.

1. Hormis les salaires et les amortissements des investissements.

LE DROIT À LA SANTÉ POUR TOU.TE.S

C'EST POSSIBLE

La Belgique a vu le nombre de personnes qui renoncent aux soins pour raisons financières se **multiplier** presque par **5** depuis 2006¹ ! Les personnes aux plus faibles revenus sont les plus concernées².

AUJOURD'HUI...

Bien que la santé soit un droit humain fondamental, établi par l'OMS³, et que la Belgique soit dotée d'un des meilleurs systèmes de santé au monde, ce droit n'y est pas encore universel. A côté de l'inexistence de protection santé européenne ou mondiale, jouent aussi des obstacles financiers, administratifs, des discriminations, un manque d'information des personnes. En outre, plus une personne est défavorisée, plus elle présente un risque d'être en mauvaise santé ; et beaucoup de personnes basculent dans la pauvreté à cause de dépenses de santé ! En moyenne aujourd'hui en Belgique, près d'un quart des coûts des soins de santé⁴ sont pris en charge par les patient.e.s eux-mêmes, ce qui est plus élevé que dans les autres pays d'Europe.

La politique de santé belge est sous-financée, au vu des besoins actuels non rencontrés et émergents, alors que la durée de vie moyenne s'allonge. La récente diminution des cotisations sociales avec la *tax shift* et la réforme du financement de la sécurité sociale, qui sera source d'instabilité permanente pour son équilibre budgétaire⁵, ne sont pas de bon augure.

Nous revendiquons un accès plein et entier (financier, géographique et culturel) aux soins : c'est-à-dire plus de solutions non marchandes de soin et d'accueil pour les personnes en perte d'autonomie ; la suppression des suppléments d'honoraires en hospitalisation en chambre individuelle ; une meilleure couverture des soins dentaires, de santé mentale, des appareils auditifs et lunettes, des transports médicaux, de la bandagisterie et de l'orthopédie ; la levée des obstacles financiers pour l'accès aux soins des malades chroniques ; plus de transparence et de régulation dans les tarifications et remboursements ; la réduction des délais d'attente... Il faut aussi prendre en considération, dans toutes les politiques publiques des déterminants collectifs de la santé, en amont des soins : les conditions de travail ; la qualité du logement, des transports, des relations et de l'éducation ; une alimentation et un environnement sains..

- Financer et développer suffisamment l'assurance-maladie obligatoire⁶ (et non des assurances privées), composante de la sécurité sociale gérée paritairement⁷ et avec une vision de long terme.
- Instaurer la santé comme indicateur central des politiques publiques (complémentaire au PIB), en amont et en aval des décisions.

1. Source : SPF Sécurité sociale, 2017.
 2. Dans le 1^{er} quintile -soit les 20% de la population qui, en Belgique, disposent des plus faibles revenus- 7,7 % des personnes ont dû renoncer à des soins en 2016, pour seulement 1.7 % d'entre eux en 2006. Source : idem.
 3. Organisation Mondiale de la Santé : www.who.int/fr
 4. 22 % en moyenne source : <http://www.moc-site.be/images/stories/2018/Memorandum2019/10---Fiche-Sant.pdf>
 5. Cette réforme fait abstraction du rôle joué par l'évolution des besoins de la population dans un éventuel déficit des caisses de sécurité sociale.
 6. cf fiches Sécurité sociale (<http://www.moc-site.be/images/stories/2018/Memorandum2019/09---Fiche-Scu.pdf>) et fiscalité (<http://www.moc-site.be/images/stories/2018/Memorandum2019/01---Fiche-Fiscalit.pdf>)
 7. Une gestion paritaire associe les mutualités et les prestataires médicaux à la gestion de la politique de santé.

UN TRAVAIL DÉCENT ET UNE PROTECTION SOCIALE POUR TOU.TE.S PARTOUT DANS LE MONDE

C'EST POSSIBLE

Plus de **5 milliards** de personnes ne sont pas couvertes par une protection sociale leur permettant d'affronter la maladie, le chômage, les accidents ou de bénéficier d'une pension ou d'allocations familiales¹.

AU JOURD'HUI...

Ce déficit mondial de protection sociale expose en particulier les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les minorités sexuelles à la pauvreté, aux inégalités et à l'exclusion sociale. Cela constitue un obstacle majeur au développement économique et social.

Dans l'économie informelle, répandue sur tous les continents, c'est encore plus flagrant, les travailleur.euse.s n'étant soumis.es à aucun régime légal.

Parallèlement, de nombreuses personnes n'ont pas accès à un travail décent, particulièrement celles qui travaillent dans les chaînes d'approvisionnement d'entreprises multinationales – souvent opaques et défaillantes en termes de salaires, de sécurité et santé au travail, violant des droits fondamentaux.

Si les législations du travail nationales et internationales existent dans la plupart des pays, elles peinent à réguler les activités des entreprises multinationales et à assurer un travail décent à toutes et tous.

POUR DEMAIN

Nous revendiquons la priorité de la justice sociale et des vies humaines sur le profit des entreprises, en assurant un travail décent et une protection sociale partout dans le monde pour tou.te.s.

COMMENT ?

- Par l'élaboration au niveau de l'ONU d'un Traité international contraignant « Entreprises et Droits de l'Homme » protégeant les populations des abus commis par des entreprises. Ce traité serait applicable à toutes les entreprises, pour que les victimes de violations des droits humains puissent obtenir réparation en justice.
- Via une politique extérieure belge et européenne, menée en concertation avec les acteurs de la société civile, qui œuvre pour un meilleur financement de la protection sociale partout dans le monde et pour une politique commerciale qui priorise les droits sociaux et environnementaux avant la croissance économique et le commerce.
- Ces processus doivent accorder une attention particulière aux personnes les plus vulnérables : jeunes, femmes, travailleur.euse.s du secteur informel, personnes âgées....

Le MOUVEMENT OUVRIER CHRETIEN

rassemble et est le porte-parole
de ses organisations constitutives :

Confédération des Syndicats Chrétiens,
Mutualité Chrétienne,
Vie Féminine,
les Équipes populaires,
Jeunes Organisés et Combatifs.



Centre d'Information et d'Éducation Populaire
(CIEP) du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC).
Chaussée de Haecht, 579 – 1030 Bruxelles
Tél : 02.246.38.41.43 • Fax : 02.246.38.25.
communautaire@ciep.be • www.ciep.be



Avec le soutien de

Pour en savoir plus sur toutes nos activités avant les élections,
contactez-nous :